



DIRECTION RÉGIONALE
ET INTERDÉPARTEMENTALE
DE L'HÉBERGEMENT
ET DU LOGEMENT

La commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives de Paris (CCAPEX 75)

Brochure à destination des usagers

Qu'est-ce que la CCAPEX ?

La CCAPEX est une instance départementale qui vise à coordonner le travail des acteurs de la prévention des expulsions en leur donnant la possibilité d'avoir un avis partagé sur les solutions à mettre en place pour éviter l'expulsion.

Cette commission a vocation à examiner les situations complexes de risque d'expulsion consécutives aux impayés de loyers, troubles de jouissance, et aux reprises ou ventes de logement. Elle facilite l'examen commun par les différents services et le traitement global de la situation.

Elle émet des **avis ou des recommandations** à votre intention, à celle du bailleur ou à celles d'acteurs de la prévention des expulsions afin de trouver une solution adaptée à votre situation.

Qui en est membre ?

Les services de l'État (DRIHL 75 et Préfecture de Police), la Ville de Paris, la Caisse d'allocations familiales de Paris (CAF), l'Association départementale d'information sur le logement de Paris (ADIL75), la Banque de France (commission de surendettement), Action Logement, un représentant des bailleurs sociaux, des associations qui interviennent dans le domaine du logement et de l'insertion.

Qui peut saisir la CCAPEX et à quel moment ?

Elle peut être saisie par :

- tous ses membres, à charge pour eux d'en informer les locataires ;
- les ménages, par l'intermédiaire d'un travailleur social qui est leur interlocuteur unique ;
- les locataires eux-mêmes.

Il est conseillé de la saisir dès l'apparition de l'impayé mais elle peut l'être à toute étape de la procédure.

Comment saisir la CCAPEX ?

La saisine de la commission s'effectue à l'aide d'une fiche à télécharger sur le site internet de la DRIHL : <http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr> ou en s'adressant au secrétariat, à l'adresse suivante :

DRIHL de Paris
Service du logement
Bureau de la prévention des expulsions
et des rapports locatifs
5, rue Leblanc – 75 911 Paris Cedex 15

adresse électronique : ccapex.bperl.sl.udhl75.drihl-if@developpement-durable.gouv.fr